

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix huit, le 11 avril, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présence de Jean-Louis DUPRAT, Maire.

Séance ouverte à 18 H 30.

Conseillers présents : Mrs DUPRAT – BIENNAIS – MENESPLIER – MERCIER – Mme ANDRIEUX M.

Conseiller absent : Mme ANDRIEUX M.C. donne procuration à Christophe MENESPLIER – Mme KEY donne procuration à Michèle ANDRIEUX – Mme PERRIER-REPLEIN

Secrétaire de séance : M. Gilles MERCIER .

Ordre du jour :

### **1° : Approbation du C.R. de la réunion du 26 Mars 2018 :**

Après lecture, le conseil municipal, approuve le compte-rendu de la réunion du 26 mars 2018.

Adopté à la majorité.

### **2° : Budget primitif Commune exercice 2018.**

Le budget primitif de la commune pour l'exercice 2018, présente :

- En section de Fonctionnement un total de 292 357,93 € en Dépenses comme en Recettes.
- En section d'Investissement un total de 257 649,00 € en Dépenses comme en Recettes.

Le budget ainsi équilibré d'un montant global de 550 006,93 € a également été présenté à M. Granger, qui n'a pas constaté de danger à l'établissement de ce budget.

M. le Maire évoque un budget à la fois ambitieux sur les investissements à venir (construction de la boulangerie, divers travaux de réfection, baisse de la fiscalité) et prudent quant aux multiples risques qui guettent les petites commune rural (solvabilité, contrôle des dépenses de fonctionnement, baisse des dotations). Il met l'accent sur l'importance des subventions à recevoir en fin de travaux

d'investissement pour la construction de la Boulangerie, afin de pouvoir rembourser le capital emprunté.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du Budget primitif de la Commune pour l'exercice 2018 et en avoir débattu, vote ce dernier.

Adopté à l'unanimité. 7 Pour ; 0 Abstention ; 0 Contre.

### **3° : Budget primitif Assainissement collectif exercice 2018.**

Le budget primitif de l'Assainissement collectif pour l'exercice 2018, présente:

- En section de Fonctionnement un total de 33 851,84 € en Dépenses comme en Recettes.
- En section d'Investissement un total de 27 050,27 € en Dépenses comme en Recettes.

Le budget ainsi équilibré d'un montant global de 60 902,11 € a également été présenté à M. Granger, qui n'a pas constaté de danger à l'établissement de ce budget.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du Budget primitif Assainissement collectif pour l'exercice 2018 et en avoir débattu, vote ce dernier.

Adopté à l'unanimité. 7 Pour ; 0 Abstention ; 0 Contre.

### **4° : Budget primitif Lotissement exercice 2018.**

Le budget primitif du Lotissement pour l'exercice 2018, présente :

- En section de Fonctionnement un total de 29 989,57 € en Dépenses comme en Recettes.
- En section d'Investissement un total de 35 398,00 € en Dépenses comme en Recettes.

Le budget ainsi équilibré d'un montant global de 65 387,57 € a également été présenté à M. Granger, qui n'a pas constaté de danger dans l'établissement de ce budget.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du Budget primitif Lotissement pour l'exercice 2018 et en avoir débattu, vote ce dernier.

Adopté à l'unanimité. 7 Pour ; 0 Abstention ; 0 Contre.

## 5° : **Aliénation d'un chemin rural à Palisse.**

Michèle ANDRIEUX, ayant un lien de parenté avec M. Tony ANDRIEUX, quitte la salle et ne participe ni au débat, ni au vote.

M. Tony ANDRIEUX souhaite acquérir les parcelles ZD 90 et ZD 91 au lieu-dit Palisse. Ces deux parcelles sont séparées par un ancien chemin rural, qui n'est plus utilisé. Il a fait la demande en mairie d'acquérir également la portion de chemin rural qui sépare les deux parcelles.

La commune peut se charger de constituer le dossier d'acquisition auprès de l'ATD.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la demande de M. Tony ANDRIEUX, et après en avoir débattu, décide d'aliéner la partie du chemin rural à Palisse, aux conditions suivantes qui seront exposées à l'acquéreur et qu'il devra accepter sans réserves :

- La vente se fera au prix de 2,50 € / mètre
- L'acquéreur réglera les frais inhérents à cette vente.

Adopté à la majorité. 5 Pour ; 0 Abstention ; 0 Contre.

## 6° : **Questions diverses**

INFORMATION N°01 : M. GUICHARD retenu pour occuper le poste de surveillant cet été à Montmalan a quelques idées d'aménagement. Un rendez-vous doit être pris avec lui pour en discuter.

INFORMATION N°02 : Le bois récupéré de la campagne d'élagage peut être vendu au prix de 45 € / stère. Chantal doit également récupérer le bois du tilleul abattu place de l'Eglise.

INFORMATION N°03 : Il est de nouveau question d'acquérir auprès de la CC Tude et Dronne, le petit bout de terrain où la passerelle a son emprise à Montmalan. Ceci est important pour aménager une digue qui évite les débords de la rivière et d'emmener tout le sable.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.